

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 50 (1924)  
**Heft:** 25

## Vereinsnachrichten

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 08.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Helvétique, devant un auditoire de plus de mille personnes.

Un accident d'automobile, survenu il y a deux ans, porta une grave atteinte à la santé déjà peu robuste de Walter Boveri. Il ne devait jamais se remettre complètement des suites de celui-ci.

Par une coïncidence fatale, les deux fondateurs de la Société Anonyme Brown Boveri, le D<sup>r</sup> ing. C. E. L. Brown et le D<sup>r</sup> ing. W. Boveri, ont été emportés tous deux dans l'espace d'une demi-année, Boveri, en pleine activité, car il s'était remis au travail, avec une nouvelle ardeur, vers la fin de septembre. Son décès a provoqué partout une profonde tristesse. Il reste cependant un lumineux symbole pour tous ceux auxquels fut donnée l'occasion d'apprécier les aptitudes et la largeur de ses vues.

En la personne de Walter Boveri, l'industrie suisse perd un de ses pionniers les plus illustres, dont le nom et les œuvres méritent d'être inscrits au livre d'or de son histoire.

Nous rendrons, prochainement, hommage à la mémoire de deux anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne, MM. E. Mayor et G. Junod.

## SOCIÉTÉS

### Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

#### PROCÈS-VERBAL

de l'Assemblée des délégués tenue le 30 août 1924, à 16 h. 45, à l'Hôtel de la Gare, à Filisur et le dimanche 31 août, à 8 h., dans la Salle du Conseil communal à Samaden.

#### ORDRE DS JOUR :

1. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 1<sup>er</sup> décembre 1923 à Zurich. (*Bulletin technique*, 50<sup>e</sup> année, p. 60-64.)
2. Résultat de la votation du mois d'avril 1924 concernant les comptes de 1923, la cotisation annuelle et le budget pour 1924.
3. Rapport de gestion de l'année 1923, communication du C. C.
4. Elections :
  - a) Président,
  - b) Membres du Comité central,
  - c) Vérificateurs des comptes.
5. Approbation des normes de jaugeage.
6. Proposition du groupe professionnel des ingénieurs s'occupant de travaux en béton, concernant l'admission de membres passifs.
7. Approbation du nouveau règlement de la commission pour la « Maison bourgeoise ».
8. Démission de la « Fédération suisse des Travailleurs intellectuels ».
9. Propositions à soumettre à l'assemblée générale concernant
  - a) Nomination de membres honoraires,
  - b) Lieu et date de la prochaine assemblée générale.
10. Proposition de la Section vaudoise concernant le remboursement des frais de voyage aux délégués.
11. Rapports avec les organes de la Société.
12. Divers :
  - a) Propositions éventuelles des Sections,
  - b) Approbation du tarif d'honoraires du groupe professionnel des ingénieurs s'occupant de travaux en béton.

Présence : Tous les membres du Comité central, le secrétaire de la Société et 48 délégués représentant 15 Sections, savoir :

Argovie : K. Burkard. Bâle : A. Linder, H. Baur, H.-E. Gruner, C. Leisinger, R. Suter. Berne : E. Ziegler, F. Hübner, W. Hünerwadel, E. Kästli, K. Kobelt, Th. Nager, H. Pfander, E. Salchli. Fribourg : L. Hertling. Genève : L. Bovy, E. Fatio, Ch. Kunz, R. Maillart. Grisons : G. Bener, J.-J. Solca. Neuchâtel : E. Prince. Schaffhouse : B. Im Hof. Soleure : W. Luder. Saint-Gall : W. Grimm, K. Kirchhofer. Thurgovie : A. Rimli. Tessin : A.-C. Bonzanigo. Vaud : A. Dumas, G. Epitiaux, H. Meyer. Waldstätte : P. Beuttner, F. Ackermann, A. Meili. Winterthour : P. Ostertag. Zurich : A. Hässig, F. Bäschlin, A. Bernath, J. Bolliger, F. Gugler, M. Häfeli, C. Jegher, G. Korrodi, M.-P. Misslin, Th. Oberländer, E. Wipf, G. Zindel R. Zollinger.

En outre comme représentants de la Commission pour la « Maison bourgeoise », les architectes P. Ulrich et E. Propper. Présidence : M. le professeur A. Rohn, Zurich, président.

Protocole : M. M. Zschokke, secrétaire de la S.I.A.

Le président souhaite la bienvenue aux assistants et les prie de bien vouloir être aussi courts que possible dans la discussion vu la brièveté du temps disponible.

Sont nommés comme scrutateurs pour les votations : MM. A. Dumas, professeur et M. Häfeli, architecte.

1. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 1<sup>er</sup> décembre 1923 à Zurich. Il est accepté.

2. M. Zschokke, secrétaire de la S.I.A. donne connaissance du résultat de la votation des délégués du mois d'avril 1924. (*Bulletin technique*, 50<sup>e</sup> année, p. 128.)

Les documents suivants y ont été soumis à la votation :

1. Rapport et comptes pour l'exercice 1922.
2. Comptes pour l'exercice 1923.
3. Budget pour l'exercice 1924.

4. a) Fixation à 18 fr. de la cotisation pour 1924.

b) Proposition de la Section vaudoise : « Maintien de la cotisation annuelle à 20 fr., mais remboursement aux Sections, par la Caisse centrale, des frais de voyage de leurs représentants aux assemblées de délégués. »

Les numéros 1, 2 et 3 ont été adoptés à l'unanimité ; le numéro 4a par 29 oui contre 20 non. La proposition 4b a été repoussée par 29 non contre 20 oui.

3. Rapport de gestion pour l'année 1923 et communications du C. C.

Le rapport de gestion pour l'année 1923 est approuvé ; sur proposition du président, et pour gagner du temps, les communications du Comité central, concernant l'exercice 1924, ne seront traitées qu'à l'Assemblée générale.

#### 4. Elections :

a) Président : M. le professeur Rohn informe l'assemblée qu'il se voit, à son grand regret, forcé de donner sa démission de président central de la S.I.A. à cause du surcroît de travail causé par sa nomination de recteur de l'Ecole polytechnique fédérale. Il profite de l'occasion pour remercier cordialement ses collègues du C. C. et les membres de la Société, en général, de leur active collaboration. La conférence des Présidents, tenue à Berne le 25 juin dernier, a discuté de l'élection du nouveau président central ; elle a décidé, d'abord, de conserver à Zurich le siège du Comité central, puis de proposer, comme Président central, M. le professeur C. Andrae, en reconnaissance de ses nombreux services rendus à la S.I.A. L'assemblée des délégués sanctionne ce choix par acclamation.

M. le professeur Andrae remercie alors, en son nom, de cette marque de confiance, et, au nom de la Section de Zurich, d'y avoir maintenu le siège du Comité central.

b) Election de deux membres du Comité central :

M. le prof. Rohn, président, annonce qu'outre lui-même, M. Widmer, architecte, a donné sa démission du C. C. Il remercie le démissionnaire de sa collaboration infatigable au sein du C. C. et tout spécialement de son activité comme président de la commission pour les normes du bâtiment. L'assemblée des Présidents ayant approuvé la proposition du C. C. de laisser les deux mandats devenus libres aux sections de Zurich et de Berne, les sections en question ont été priées en son temps de soumettre des propositions à ce sujet au C. C. et ceci chacune pour l'architecte, l'ingénieur civil et l'ingénieur-mécanicien. Les présidents desdites sections auraient préféré d'abord la nomination d'un seul membre. Ils se

sont cependant convaincus ensuite de la nécessité d'une proposition de trois membres.

De l'avis du C. C., il convient de maintenir dans son sein la répartition professionnelle existante. Il est nécessaire, en particulier, que les architectes y figurent par trois membres, pour assurer une appréciation correcte des demandes d'admission qui, dans cette branche, exigent souvent un examen spécial.

La motion concernant la conservation de la composition actuelle du C. C. (3 ing. civils, 3 architectes et 1 ing.-mécanicien) est soumise au vote par le président. Elle est acceptée à la quasi-unanimité. L'assemblée doit donc élire un ingénieur civil et un architecte.

Après une discussion des deux propositions en présence, à laquelle participent MM. Gruner, Beuttner et Ziegler, le vote de l'assemblée désigne, comme membres du C. C., MM. J. Büchi, ingénieur à Zurich, et L. Mathys, architecte à Berne.

Sont confirmés en outre les membres actuels du C. C., soit : MM. R. Dubs, ingénieur ; F. Broillet, architecte ; A. Paris, ingénieur, professeur et P. Vischer, architecte. Cette réélection est faite par acclamation spontanée de l'assemblée.

c) Election d'un vérificateur des comptes de la S.I.A.

M. Rohn annonce que M. Mathys, architecte, qui entre temps a été nommé membre du C. C., donne sa démission de vérificateur des comptes. Il lui exprime ses meilleurs remerciements pour ses longs services et propose comme candidat à la charge vacante M. H. de Gugelberg, ingénieur, section des Grisons. Cette proposition est approuvée à l'unanimité par l'assemblée.

5. Normes de jaugeage (N° 109).

M. Dubs, ingénieur, rapporte. La commission pour les normes de jaugeage date de 1916. Environ 6000 essais y ont été faits et mis à profit depuis lors. Le travail de la commission est accompli avec une grande exactitude. Il peut donner lieu naturellement à des critiques. Ainsi des réserves ont été faites par deux sections. La section bâloise désire un nouvel examen rédactionnel et la section de Berne propose : 1° que les normes soient approuvées provisoirement pour la durée de trois ans et 2° qu'en attendant subsiste la faculté de proposer des corrections touchant à la matière même des Normes.

Le rapporteur fait remarquer que la forme actuelle de ces normes est le produit du travail de plusieurs années. Il n'a pas été possible de mettre à la disposition des délégués la volumineuse matière tout entière.

La commission se déclare toute disposée à recevoir des remarques de nature rédactionnelle, mais il faudrait que ces dernières lui parvinssent dans l'espace d'un mois au plus tard ; pour le reste, il ne peut s'agir aujourd'hui que d'accepter ou de rejeter la proposition.

M. Ziegler, architecte, retire la motion présentée par la section de Berne et M. Linder, ingénieur, au nom de la section de Bâle se déclare satisfait du mois accordé pour la présentation d'une motion.

Les normes de jaugeage sont approuvées à l'unanimité par scrutin ouvert, avec la réserve que d'éventuelles remarques rédactionnelles pourront être présentées dans l'espace d'un mois.

6. Proposition du groupe professionnel des ingénieurs s'occupant de travaux en béton, concernant l'admission de membres passifs.

M. le prof. Paris expose les raisons qui ont porté le groupe professionnel à requérir l'admission de membres passifs. Le groupe compte actuellement environ 70 membres. Il dispose d'un laboratoire bien installé, mais nécessitant pour son exercice des moyens considérables. L'admission de membres passifs permettra au groupe professionnel de recevoir aussi des firmes, prêtes à mettre à sa disposition de nouveaux moyens.

Le C. C. a étudié à fond cette question. La possibilité d'une admission de membres passifs dans le groupe professionnel sans changement des statuts lui a été confirmée de même par un avocat consultant. Le C. C. recommande par conséquent à l'approbation de l'assemblée la proposition suivante :

« Le groupe professionnel des ingénieurs s'occupant de travaux en béton est autorisé à recevoir des membres passifs, dans le sens qu'il n'existera aucun lien juridique entre eux et la S.I.A. »

Cette proposition du C. C. est acceptée à l'unanimité.

7. Approbation du nouveau règlement de la Commission pour la « Maison bourgeoise ».

M. Vischer, architecte, donne connaissance du nouveau règlement destiné à mieux tenir compte de la nouvelle situation résultant de l'assainissement de l'entreprise de la « Maison bourgeoise ».

Un changement essentiel concerne la caisse, qui sera gérée dorénavant par le Secrétariat central ; en second lieu, la grande commission de la « Maison bourgeoise », composée jusqu'ici de onze membres, sera réduite désormais à cinq membres.

M. P. Ulrich, architecte, remarque que le nouveau règlement résulte d'une étroite collaboration du Comité de travail de la commission pour la « Maison bourgeoise » avec le C. C. Il recommande à son tour l'approbation de la proposition à l'assemblée.

Au vote le nouveau règlement est approuvé à une grande majorité. On confirme de même la composition de la commission pour la « Maison bourgeoise », réduite comme suit : Président : P. Ulrich, architecte ; membres : E. Fatio, E. Propper, R. Suter et P. Vischer, architectes.

8. Démission de la « Fédération suisse des travailleurs intellectuels ».

Le Président donne lecture d'une lettre adressée le 18 décembre 1923 par le C. C. au président de la Fédération des travailleurs intellectuels, dans laquelle il expose les raisons qui l'ont conduit à prévoir la démission de la S.I.A. de ladite fédération. Aucune réponse ne lui étant parvenue jusqu'à présent, le C. C. propose la démission pour la fin de cette année.

Cette motion est acceptée par l'assemblée.

9. Propositions à soumettre à l'assemblée générale :

a) Nomination d'un membre honoraire : M. le prof. Rohn, au nom du C. C., propose à l'assemblée générale l'élection comme membre honoraire de M. G. Bener, directeur, section des Grisons. Notre collègue a, depuis de longues années, témoigné le plus grand intérêt aux entreprises de la S.I.A. Nous devons en particulier à son initiative inlassable la solution du problème des deux beaux volumes de la « Maison bourgeoise » dans le canton des Grisons. M. Bener s'est, en outre, comme ingénieur, acquis un grand mérite par la manière exemplaire dont il a réalisé l'électrification des Chemins de fer rhétiques.

Pendant que M. Bener s'efforce de contester ses mérites, l'assemblée approuve la proposition par acclamation spontanée.

b) Lieu et époque de la prochaine assemblée générale.

D'après une communication du président, la Section de Bâle a offert de se charger de la prochaine assemblée générale qui, vu qu'il s'agit de la cinquantième, aura un caractère tout spécial.

L'assemblée se déclare d'accord avec le choix de Bâle pour siège de la prochaine assemblée générale, en 1926. Le président remercie la section de Bâle de son aimable proposition.

10. Proposition de la Section vaudoise concernant le remboursement des frais de voyage aux délégués.

M. le prof. Rohn rapporte. La question a déjà été traitée à l'occasion de l'assemblée des présidents à Berne, le 25 juin 1923. S'appuyant sur le résultat de cette discussion, le C. C. recommande à l'assemblée des délégués d'accepter la motion suivante :

« Les frais du billet d'aller et retour, en troisième classe, excédant le montant de 10 fr., seront remboursés dorénavant aux représentants des sections participant aux assemblées des délégués. Les délégués des petites sections (au-dessous de 30 membres) auront droit au remboursement entier des frais de voyage. Ces remboursements n'auront lieu que dans le cas où la cotisation annuelle n'aurait pas à être augmentée. »

Les sections de Zurich et de Berne ont présenté des amendements ; la section de Zurich proposait que le remboursement prévu fût soumis annuellement à l'assemblée des délégués lors de la discussion du budget ; la section de Berne serait, de son côté, d'avis de payer le remboursement des frais entiers aux délégués des petites sections, ainsi que la restriction prévue par le dernier alinéa de la motion du C. C.

Après la discussion, dans laquelle MM. Ziegler, Berne et Hässig, Zurich, appuient leurs motions, le président passe à la votation qui a lieu par fractions et d'abord sur les deux questions suivantes :

1° Les frais de voyage de troisième classe excédant le montant de 10 fr. doivent-ils être remboursés aux délégués ?

2° Faut-il rembourser le montant entier aux délégués des petites sections au-dessous de 30 membres ?

L'assemblée répond affirmativement aux deux questions. Il reste encore à examiner par conséquent, s'il faut remettre en discussion ce remboursement chaque année à l'occasion du budget ; cette restriction est repoussée à l'unanimité par l'assemblée.

L'assemblée s'est donc déclarée d'accord en principe avec la proposition du C. C., sous réserve que les remboursements décidés n'impliqueront pas une majoration notable de la cotisation annuelle. Ceci ne serait possible que dans le cas où deux assemblées des délégués auraient lieu au cours de la même année, dont une au moins en lieu excentrique.

(Suite de la séance le dimanche matin, à 8 h., à Samaden.)

#### 11. Rapports avec les organes de la Société.

M. Rohn, président, rapporte surtout sur les relations avec la « Schweizerische Bauzeitung » en faisant ressortir son excellente direction et la considération dont elle jouit en Suisse et à l'étranger. Un contact plus étroit avec la direction de la S.I.A. paraît être toutefois indiqué dans l'intérêt des deux parties : la question a déjà fait l'objet de discussions communes à plusieurs reprises.

M. Rohn donne la parole à M. Jegher, rédacteur. Ce dernier fait part à l'assemblée que quelques collègues ont à l'occasion exprimé leur mécontentement au sujet de certaines remarques de la « Bauzeitung » ou du point de vue qu'elle a pris dans certains cas. Bien qu'il soit impossible de satisfaire tout le monde, il tient à éviter dans la mesure du possible des causes de frottement. Pour que la mission principale de la « S.B.Z. », d'exprimer les vues compétentes des collègues de la Société et de garantir le mieux possible le prestige des milieux personifiés par la S.I.A., soit accomplie dans l'avenir, M. Jegher a demandé au C. C. de nommer une petite commission avec laquelle il serait en état de discuter de façon consultative les questions d'ordre général ou particulier. Il va sans dire qu'il ne peut s'agir ici d'une sorte de « censure », car ce sont les rédacteurs eux-mêmes qui devront porter et qui porteront la responsabilité personnellement dans l'avenir comme par le passé. Il est d'avis toutefois qu'une commission, composée d'un petit nombre de collègues pouvant être facilement convoqués, serait en état de seconder d'une manière précieuse les aspirations de la rédaction.

L'assemblée se déclare d'accord avec la nomination d'une commission de trois membres, composée d'un architecte, d'un ingénieur civil et d'un ingénieur mécanicien, et le président prie M. le prof. Andreae, en sa qualité de nouveau président, de bien vouloir en assurer prochainement la nomination.

#### 12. Divers.

a) Aucune proposition n'a été faite de la part des sections.

b) Approbation des normes d'honoraires du groupe professionnel des ingénieurs s'occupant de travaux en béton.

Le président, M. Rohn, rapporte. Ces normes n'ayant été transmises au C. C. qu'il y a trois jours, ce dernier n'a pas encore pu les examiner. D'autre part le groupe professionnel attache une grande valeur à ce que la mise en vigueur de ces normes ne soit pas renvoyée à l'année prochaine. Il propose donc à l'assemblée de soumettre la question à l'examen du C. C. en donnant en même temps et exceptionnellement à ce dernier la compétence nécessaire pour l'approbation.

Cette motion est approuvée par l'assemblée.

c) Institut d'expérimentation pour constructions hydrauliques :

M. le prof. Andreae renseigne l'assemblée sur les raisons qui rendent désirable et urgente l'organisation d'un semblable institut d'expérimentation. Il n'est guère possible de résoudre nombre de problèmes d'hydraulique autrement qu'au moyen d'essais de laboratoire. C'est à cet effet que l'étranger possède depuis longtemps de pareils laboratoires. Les frais en sont évalués à 1,2 million de francs. Tout en déclarant que les moyens destinés aux bâtiments de l'Ecole polytechnique fédérale sont actuellement épuisés, la Confédération pourrait toutefois être disposée à donner son appui, si environ la moitié des moyens nécessaires était trouvée ailleurs.

M. le prof. Andreae propose à l'assemblée d'accorder la

somme de 1000 francs comme crédit supplémentaire sur le budget de 1924, en vue de la création d'un fonds de propagande.

M. le prof. Rohn exprime le vœu que l'assemblée appuie ce projet en quelque manière. Au vote, l'approbation est donnée par une manifestation de sympathie.

M. Rohn remercie les délégués d'avoir bien voulu participer à l'assemblée presque au complet et clôt la séance à 8 h. 45.

Zurich, le 10 septembre 1924.

Lausanne, le 15 novembre 1924.

Le secrétaire : M. ZSCHOKKE.

### Association suisse d'hygiène et de technique urbaines.

Le Comité de l'Association convoque les membres de cette Société en assemblée générale pour le samedi 13 décembre, à l'Hôtel de Ville de Lausanne, à 15 h.

#### ORDRE DU JOUR.

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée ; 2. Rapport présidentiel ; 3. Rapport du trésorier ; 4. Rapport des vérificateurs des comptes ; 5. Votation sur ces rapports ; 6. Rapport sur le Congrès de l'A. G. H. T. M. 1924 ; 7. Elections statutaires ; 8. Discussion du budget et du programme d'activité de l'Association pour 1925 ; 9. Propositions individuelles.

Pour le Comité de l'A.S.H.T.U.

Le Secrétaire,

L. PACHE, ing.

### BIBLIOGRAPHIE

#### La statistique des centrales suisses d'électricité

arrêtée fin 1922 (édition complète publiée par l'Association Suisse des Electriciens, tenue à jour par l'Inspectorat des installations à fort courant) vient de paraître. Elle est en vente au prix de 15 francs par exemplaire au Secrétariat général de l'A. S. E., Seefeldstrasse 301, Zurich. Les membres de l'A.S.E. ont droit à un exemplaire au prix réduit de Fr. 8.

La dernière édition de cette statistique a paru en 1912. En raison des frais d'impression élevés, les statistiques n'ont été publiées qu'en éditions réduites en 1916 et 1919 ; elles sont épuisées actuellement. Il est prévu de réimprimer la statistique désormais chaque année. L'édition complète embrassant les données de toutes les usines électriques de la Suisse fournissant de l'énergie à des tiers, doit paraître tous les trois ans. Entre temps sera publiée annuellement une petite édition, avec indications complètes au sujet de toutes les usines d'une puissance totale supérieure à 500 kW.

La présente statistique forme un volume grand format (24 x 35 cm.) de 250 pages et donne les renseignements sur le genre d'entreprise, l'extension du réseau desservi, la date d'ouverture de l'exploitation, le capital engagé, ainsi que toutes les indications techniques désirables relatives aux machines installées, au genre de courant et de tension utilisés, à la production totale possible et réelle, à l'achat d'énergie et aux coefficients d'utilisation de la puissance, du travail annuel et des appareils consommateurs. Elle donne en outre la durée d'utilisation annuelle de la puissance maximum et de la puissance installée, la longueur des lignes aériennes et des câbles, le poids des conducteurs, le nombre des supports, enfin des renseignements concernant les stations transformatrices, le nombre et la catégorie des abonnements, les appareils consommateurs, les batteries d'accumulateurs et les groupes convertisseurs.

Les tables-résumés, placées à la fin de l'ouvrage, donnent une précieuse vue d'ensemble sur le développement et l'état actuel de la production, de la répartition et des transformations de l'énergie électrique en Suisse.

Cette statistique est donc indispensable à quiconque veut s'orienter sur l'importance économique de l'électricité en Suisse.